

REGLEMENT CHALLENGE CORREZE DESTINATION TRAILS 2026



Dans le cadre de son opération de promotion des trails se tenant sur son territoire, nommée "Corrèze Destination Trails", le Conseil Départemental de la Corrèze organise, en partenariat avec Corrèze Tourisme, un Challenge sur les 4 courses 2026 suivantes :

Trail des Châtaigniers, Millevaches-Monédières Trail, Trail Aquaterra, X Trail Corrèze Dordogne.

La participation à ce challenge implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et aucune inscription spécifique n'est requise en amont, le classement étant généré au fil de l'année par :

- la participation aux 3 trails listés ci-dessous (trail bonus facultatif),
- le classement dans les 50 premiers féminin ou masculin à chaque course éligible.

Article 1 - Principes du Challenge :

► Ce Challenge est ouvert à tous les coureurs, hommes et femmes, licenciés FFA ou non. La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme sera appliquée, notamment en ce qui concerne les catégories d'âges minimum selon les distances proposées.

Il repose également sur les règlements propres aux trails concernés.

► La participation au Challenge est gratuite. **Pour concourir, il faut participer obligatoirement aux 3 trails ci-dessous** sur les distances mentionnées :

- le **Millevaches-Monédières Trail**, le samedi 25 avril 2026, à Treignac - 30 km ou 57 km ;
- le **Trail Aquaterra**, le lundi 13 juillet 2026, à Bort-les-Orgues - 27 km, 47 km ou 110 km ;
- le **X Trail Corrèze-Dordogne**, le samedi 26 septembre 2026, à Argenteuil - 29 km, 58 km ou 80 km.

Article 2 - Le classement :

► **Calcul des points :**

Chaque épreuve offre, pour les classements masculin et féminin, un nombre de points selon le principe suivant : de 50 points à 1 point de façon dégressive du 1^{er} au 50^{ème}.

=> Au-delà de la 50^{ème} place, les coureurs ne rentreront pas dans le classement du Challenge.

► Trail bonus :

Tout participant au **Trail des Châtaigniers**, le dimanche 8 mars 2026 à Beynat, finisher sur les distances 26 km et 42 km, remportera un **bonus de 20 points** quel que soit son classement.

► Seront récompensés les 3 meilleurs coureurs hommes et femmes au classement scratch, c'est-à-dire ceux qui auront cumulé le maximum de points **ET** qui auront participé à chacun des 3 trails énoncés dans l'Article 1 et ce, à l'issue du dernier trail, à savoir le X Trail Corrèze Dordogne, le 26 septembre 2026.

Un classement provisoire sera tenu à jour après chacun des trails "Corrèze Destination Trails". Le classement du Challenge s'appuiera sur les classements fournis par les organisateurs de course.

En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera celui qui aura parcouru le plus de kilomètres dans le cadre du Challenge (et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort serait alors effectué).

En cas de litige, seul le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, organisateur du présent Challenge, sera habilité à prendre une décision qui sera alors sans appel.

Article 3 - Les récompenses :

- 1^{ère} place "Femmes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2027.
- 1^{ère} place "Hommes", à l'issue du Challenge :
 - un séjour original et atypique en Corrèze,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2027.
- 2^{ème} place Hommes et 2^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 100 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2027.
- 3^{ème} place Hommes et 3^{ème} place Femmes, à l'issue du Challenge :
 - un cadeau d'une valeur de 70 €,
 - l'inscription gratuite (nominative) sur les courses concernées par le Challenge en 2027.

Article 4 - Publication des résultats et remise des prix :

► Les résultats définitifs seront publiés à l'issue du dernier trail, le X Trail Corrèze Dordogne, sur le site internet de Corrèze Tourisme (rubrique Trail) et par voie de newsletter.

Les vainqueurs des prix seront prévenus par courrier électronique et les lots gagnés (séjours insolites ou produits Origine Corrèze) feront l'objet d'un envoi.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze se réserve le droit d'annuler toute récompense attribuée à un lauréat, si celui-ci n'a pas respecté les dispositions du présent règlement ou s'il devait être convaincu de dopage.

Article 5 - Droit à l'image :

Tout participant au Challenge "Corrèze Destination Trails" accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication. Ainsi, sa participation vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles il pourrait apparaître.